



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2013

Etaient présents : Mmes Valérie Chazot, Marie Gaillard, Suzanne Sagnes, Nicole Vérilhac, Eliane Wauquiez-Motte, MM. Jean-Jacques Baix, Olivier Balme, Jean-Claude Bernard, Didier Maneval, Robert Masse, Jean-Claude Roche, Francis Valla, André Viallon,

Absents excusés :

Mme Annie Baix (pouvoir à Jean-Jacques Baix)
M. Jean-Marc Brottes (pouvoir à Didier Maneval)
M. Bernard Cheynel
M. William Riffard
Mme Nathalie Rousset
M. Jean-Jacques Schell, (pouvoir à Eliane Wauquiez-Motte)

Absents :

M. Frédéric André

■ Administration de l'assemblée délibérante

- a) Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.
- b) Adoption du compte-rendu du conseil du 12 août 2013

Mme le maire demande aux membres du Conseil municipal si des observations sont à faire sur le compte-rendu du 12 août.

Aucune sollicitation n'étant faite, le compte-rendu du 12 août est adopté à l'unanimité.

■ Finances communales

- a) *Dissolution du Syndicat des Gens du Voyage : constatation de l'enrichissement*

Par suite de la dissolution du syndicat des gens du voyage, le patrimoine de la commune du Chambon Sur Lignon s'est enrichi pour une valeur de 13.240,54 €. Pour information, la commune du Mazet-Saint-Voy s'est elle-même enrichie à hauteur de 22.120,13 €. Il convient de constater sur le plan comptable cet enrichissement par une écriture au budget principal au compte 1021 pour un montant équivalent.

Jean-Jacques Baix précise qu'un avoir financier d'environ 800 € sera réparti entre les communes du Chambon et du Mazet-Saint-Voy au prorata du nombre d'habitants.

Vote à l'unanimité

- b) *Reprise d'une provision antérieure à 1999*

La commune a inscrit en 1999 une provision d'un montant de 2.849,66 € qui n'a jamais été constatée. Il convient aujourd'hui de la reprendre et d'inscrire une recette exceptionnelle en section de fonctionnement du budget principal d'un montant équivalent.

Le secrétaire général indique que le changement de comptable à la trésorerie a eu lieu le 1^{er} septembre 2013 et que ce dernier a procédé à un contrôle.

Vote à l'unanimité

- c) *Amortissement d'une subvention au budget annexe de l'eau*

Une subvention de 371,25 € est inscrite au budget annexe de l'eau potable depuis plus de 4 ans sans avoir fait l'objet d'un amortissement. Il convient aujourd'hui de délibérer pour amortir cette somme en une seule fois. Le comptable du trésor donne son accord.

Vote à l'unanimité

d) *Décision modificative au budget principal*

Il convient de prendre une décision modificative au budget principal pour constater les décisions prises aux points a et b ci-dessus, auxquels s'ajoutent une régularisation suite à une erreur d'écriture comptable concernant le règlement des prestataires du skatepark, le transfert de la chaufferie bois à son budget annexe ainsi que le point sur les marchés publics du lieu de mémoire, de la bibliothèque et de la piscine. Le secrétaire général détaille les différentes écritures, objet de la décision modificative n° 2.

Vote à l'unanimité

e) *Décision modificative au budget annexe de l'eau potable*

Il convient de prendre une décision modificative au budget annexe de l'eau potable pour régulariser à la demande du trésorier les écritures relatives au transfert du droit à déduction en matière de TVA pour les exercices 2012 et 2013, ainsi que l'amortissement de la subvention évoquée au point c.

Vote à l'unanimité

f) *Décision modificative au budget annexe de la chaufferie bois*

Il convient de prendre une décision modificative au budget annexe de la chaufferie bois pour constater un oubli dans le transfert inter-budget de 2 immobilisations pour un montant de 11.060,34 €.

Il s'agit d'une simple écriture comptable

Vote à l'unanimité

■ Remboursement de frais divers et subventions

a) *Remboursement de frais à l'association Art et Sens pour la journée Paul Ricœur*

Dans la cadre des journées Paul Ricœur du mois de juillet 2013, il convient de rembourser à l'association Art et Sens les frais d'accueil, de repas et de déplacement des intervenants invités par l'association Meygal en Blavez et Art et Sens pour un montant de 265,60 €.

Voté à l'unanimité

b) *Remboursement des frais de transport à Mme Caroline Reussner*

Mme Caroline Reussner demande le remboursement de ses frais de transport pour la présentation du film « Paul Ricœur philosophe de tous les dialogues » qui a eu lieu le 8 août 2013 au Cinémascoop. Le conseil est invité à se prononcer sur ce point. Il est précisé que le montant est de 150,25 €.

Vote à l'unanimité

c) *Subvention exceptionnelle à Pierre Sauvage*

Mme le maire propose d'accorder à M Pierre Sauvage une subvention en échange des prestations réalisées lors de l'inauguration du lieu de mémoire, soit 2.063,00 €.

Mme le maire indique que cette prestation a été réalisée dans le cadre de l'inauguration du 3 juin 2013. Il s'agit du fonds photographique et de la présentation du film.

Vote à l'unanimité

d) *Mandat spécial à Mme le Maire*

Mme le maire demande au conseil la délivrance d'un mandat spécial pour se rendre à Paris le 9 octobre 2013 pour une remise de don de la part de Mme Spindler. Les frais de transport s'élèvent à 140,00 €. Le conseil est invité à se prononcer sur ce point.

Concernant le carnet remis par M. Splindler, Mme le maire propose de le faire scanner et numériser par Floriane Barbier. Il serait ensuite conservé aux Archives du Puy.

Mme le maire a profité de ce déplacement pour assister à l'assemblée générale de l'AMECJ.

Vote à l'unanimité

e) *Subvention exceptionnelle à la Fête des Jonquilles*

L'association de la Fête des Jonquilles avait sollicité une subvention exceptionnelle de 800,00 € pour l'organisation de la fête de la guinguette qui s'est tenue au mois d'août. Le conseil est invité à se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

■ Congrès des Maires 2013 : prise en charge des frais de transport

Les conseillers municipaux intéressés pour se rendre au Congrès des Maires qui a lieu les 19, 20 et 21 novembre 2013 sont invités à se faire connaître. Seuls les frais de transport sont pris en charge.

Vote à l'unanimité

■ Comédie de Saint-Etienne : tarif des spectacles

La comédie de Saint-Etienne organise plusieurs spectacles le 11 octobre 2013 à la Ricamarie, le 12 décembre 2013 et 16 avril 2014 à Saint-Etienne. Les tarifs proposés sont identiques aux années suivantes : 11 € + 2 € de frais de transport. Pour le spectacle du 30 janvier 2014 au Chambon, les tarifs seront les suivants : plein tarif : 11,00 € / tarif réduit : 8,00 € (enfants de moins de 16 ans et demandeurs d'emploi).

Le collège du Lignon, section théâtre, s'est rendu au spectacle de la Ricamarie

Vote à l'unanimité

■ Changement de comptable assignataire du Trésor Public

a) Indemnité de conseil allouée au receveur communal

Le nouveau trésorier municipal, M. Jérôme Ancelin, en poste depuis le 1^{er} septembre 2013, sollicite la commune afin que lui soit versée l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor Public faisant fonction de receveur municipal. Le conseil est invité à se prononcer sur ce point.

Voté à la majorité (une opposition : Francis Valla)

b) Exécution forcée des poursuites pour impayés

Le comptable de Tence souhaite recueillir une autorisation permanente afin d'exercer les poursuites pour impayés sur les produits communaux, de la lettre de relance à la saisie-vente par huissier.

Marie Gaillard indique aux membres du conseil municipal qu'elle n'est pas d'accord avec cette proposition pour les personnes dépendant du domaine social.

Le secrétaire général développe les modalités de poursuite :

- Une première relance envers le débiteur ;
- Une deuxième relance ;
- Mise en demeure de payer ;
- Opposition à tiers détenteur (employeur) avec un seuil minimum de 30 € ;
- Opposition à tiers détenteur sur les prestations familiales (CAF) avec un seuil minimum de 30 € ;
- Opposition à tiers détenteur avec un seuil minimum de 130 € ;
- Saisie par voie d'huissier.

Vote à l'unanimité

■ Modification du plan de financement de la piscine du Fraisse

Le plan de financement s'élevait à l'origine à environ 667 000,00 € HT. Après prise en compte des travaux supplémentaires, le coût définitif s'élève à environ 701 000,00 € HT, ce qui permet à la commune de bénéficier des subventions à 100 %.

Le secrétaire général détaille le plan de financement :

Dépenses HT		Recettes HT	
Désamiantage	2 920,00 €	Conseil Général Haute-Loire	98 086,00 €
Démolition	19 055,00 €	DETR 2012 (1 ^{ère} tranche)	64 900,00 €
Vestiaires	401 534,84 €	DETR 2013 (2 ^{ème} tranche)	30 000,00 €
Bassin	183 684,30 €	Fonds propres commune	474 708,14 €
Maîtrise d'œuvre	60 500,00 €		
Total : 667 694,14 €		Total : 667 694,14 €	

Valérie Chazot demande à quelle date seront versées ces différentes subventions. La réponse est communiquée : en 2014

Vote à l'unanimité

■ Modification du plan de financement du jardin de la mémoire

Par délibération du 12 août 2013, le plan de financement pour l'aménagement du jardin de la mémoire (derrière le lieu de mémoire) avait été établi à 91 583,80 €. Le plan de financement pour la demande de subvention du jardin de la mémoire est modifié comme suit :

- Aménagement du jardin : 66 583,80 € HT (montant inchangé) ;
- Sculpture : 30 000,00 € (+ 5 000,00 €) ;
- Bancs : 4 609,91 € HT (en plus)

Soit 101 193,71 € HT soit une plus-value de 9 609,91 € HT.

Les recettes sont les suivantes :

- LEADER + : 21 972,65 €
- DRAC Auvergne : 15 000,00 €
- Mécénat privé : 10 000,00 €
- Reste à financer : 54 221,06 €.

Mme le maire indique qu'elle espère obtenir un peu de financement privé pour atténuer les fonds propres de la commune

Vote à l'unanimité

■ Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du club-house du golf

La commission d'appel d'offres siège le mardi 15 octobre 2013 à 14 heures 30. Le résultat sera communiqué lors du conseil municipal.

Mme le maire informe les membres du conseil municipal que 5 propositions sont parvenues en mairie et ont été étudiées lors de la commission d'appel d'offres.

3 offres ont été retenues : le cabinet Fargette au Puy, le cabinet Let's go au Puy et le cabinet Paradon à Strasbourg qui est associé à Maud Bader.

Mme le maire précise que des négociations ont été sollicitées auprès des 3 candidats retenus quant aux délais et aux honoraires.

Ce dossier sera revu au prochain conseil municipal.

■ Avenants au marché public de la bibliothèque

Le coût définitif des travaux de la bibliothèque s'élève à 268 906,58 € HT. En tenant compte des marchés et des avenants déjà validés en conseil, le conseil municipal doit se prononcer sur les travaux restants inscrits dans le montant ci-dessus à hauteur de 13 168,96 € HT. Pour mémoire, les subventions de la DRAC sont à hauteur de 35 007,00 €.

Les avenants concernent les lots suivants :

Lots	Entreprises	Montants HT des avenants
1	EGBTP PEYRARD	+ 1.810,00 €
2	SARL Michel FAURE	+ 3.247,00 €
3	CHAPUIS Menuiserie	+ 3.045,00 €
4	BATI & DECO	+ 455,00 €
5	Ets VALLA	+ 2.491,00 €
6	Ets ARMAND	+ 3.215,96 €

Quelques travaux sont encore à réaliser. La bibliothèque sera ouverte à compter du 22 octobre.

Vote à l'unanimité

■ Avenant au marché public du programme de voirie 2013

Concernant le chemin du Sarzier, le maître d'œuvre nous a transmis un devis pour des travaux supplémentaires, à savoir le scellement des bordures longeant le garage PERRIER. La plus-value est de 2 000,00 € HT.

Vote à l'unanimité

■ Avenants aux marchés publics du Lieu de Mémoire (construction et scénographie)

Le coût définitif de l'opération du lieu de mémoire (à savoir travaux, scénographie, maîtrise d'œuvre) s'élève à environ 1 175 000,00 € HT. Le financement obtenu est de 1 094 230,50 € pour lequel le montant validé des fonds propres de la commune représente 85 914,50 €. Pour compléter le financement, il conviendra donc de rajouter 80 769,50 €, soit un total de 166 684,00 € pour une participation communale de 14 %.

Les avenants concernent les lots suivants :

Construction

Lots	Entreprises	Montants HT des avenants
1	EGBTP PEYRARD	+ 58.784,22 €
3	MR Etanchéité	- 4.860,25 €
4	CHAPUIS Menuiserie	+ 1.045,72 €
5	CHAPUIS Menuiserie	+ 10.699,42 €
6	BATI & DECO	+ 13.542,12 €
7	Métallerie de l'Arzon	+ 3.223,50 €

scénographie

Lots	Entreprises	Montants HT des avenants
1	TIPTOPWOOD	- 950,00 €
2	ZIGZAGONE	+ 7.387,60 €
4	DIGICLIC SARL	+1.200,00 €
5	AUDIOSOFT	+ 500,00 €
6	SOUNDGARDEN	- 3.140,00 €

Mme le maire souligne que les travaux de réhabilitation réservent toujours des surprises et que les ouvrages sont nécessairement entrepris en cours de chantier ce qui engendre des plus-values.

Francis Valla fait remarquer que les fonds propres de la commune sont passés de 80 000 € à 160 000 €.

Vote à l'unanimité

Mme le maire tient à rappeler l'endettement de la commune :

Le Chambon-sur-Lignon : 678 €

Tence : 1 503 €

Le Mazet-Saint-Voy : 1 625 €

■ Avenants au marché public de la piscine du Fraisse

Le coût définitif des travaux de la piscine s'élève à 701 344,87 € HT. Le montant des travaux supplémentaires est de 20 408,23 € HT (somme comprise dans le montant ci-avant). Le conseil a validé des avenants à hauteur de 5 876,05 € HT. Madame le maire sollicite l'accord des conseillers municipaux pour le montant restant, soit 14 532,18 € HT. Pour rappel, le montant des subventions de l'Etat (DETR) et du Conseil Général (CG2D) est de 192 986,00 €.

Les avenants concernent les lots suivants :

Lots	Entreprises	Montants HT des avenants
1	EGBTP PEYRARD	+ 10.145,50 €
3	MR Etanchéité	- 122,30 €
4	Ets CHAPUIS	- 332,00 €
5	Ets MAZET	+ 3.388,00 €
7	BATI & DECO	+ 585,08 €
9	FRAISSE & FILS	+ 496,00 €
10	Ets CROUZET	+ 371,90 €

Concernant la réalisation de cet ensemble, Francis Valla aurait préféré une concertation plus importante avec la CCHL.

Vote à la majorité (une abstention : Francis Valla)

■ Travaux d'éclairage public à Péaure / la Celle

Il est proposé de procéder à l'enfouissement des réseaux d'éclairage public sur les secteurs de Péaure / la Celle. Le coût d'enfouissement de ces travaux est estimé à 21 337,10 € HT avec une participation communale de 55 % du montant HT des travaux, soit 11 757,41 €. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce point. Le chiffrage pour l'enfouissement des lignes France TELECOM est en cours.

Robert Masse indique aux membres du conseil municipal qu'il s'agit de l'extension du réseau à partir des 4 maillons jusque chez M. Chaudier. De plus, un transformateur sera mis en place.

Vote à l'unanimité

■ Forêt communale

a) Coupes de bois 2014

L'Office National des Forêts nous a transmis les coupes de bois 2014, conformément au plan d'aménagement forestier adopté par le conseil municipal. Il s'agit de la parcelle 1-2 (2,88 ha) et 5-3 (6,76 ha) dans le canton forestier de Peybroussou. A ce sujet, il est précisé que les parcelles 4-2, 6-1 et 6-2, prévues à la coupe en 2013 sont reportées en 2018.

Vote à l'unanimité

b) Renouvellement du label PEFC

La commune a obtenu en 2009 le label PEFC pour la gestion durable de la forêt communale gérée par l'ONF. Ce label, gage de qualité, permet à la commune de vendre les coupes de bois à un prix plus attractif. Il convient aujourd'hui de renouveler ce label pour une période de 5 ans pour la modique somme de 261,50 €.

La gestion parfaite de l'ONF permet de vendre le bois environ 20 % plus cher

Vote à l'unanimité

■ Ventes de terrains

a) Vente d'un terrain au Genest (M. Valayer)

M. Valayer est propriétaire d'une maison à Ladreyt (parcelle AV n° 369). La courrette située devant l'entrée de sa maison est propriété de la commune. Il souhaite acquérir cette surface de 44,00 m² au prix de 15,00 € le m².

Vote à l'unanimité

b) Déplacement de chemins à Romières (M. Bourdarot)

Mme et M. Bourdarot sont propriétaires d'une maison à la Valette devant laquelle passe un chemin rural. Afin d'éviter les nuisances dues au passage de véhicules devant leur propriété, M. Bourdarot souhaite déplacer le chemin sur un terrain de sa propriété. La surface appartenant à la commune est d'environ 450,00 m², la surface créée d'environ 490,00 m². Les travaux, frais de géomètre et établissement de l'acte sont à la charge des demandeurs.

Vote à l'unanimité

c) Echanges de terrain pour déplacement d'un chemin au Cellier (M. Rivière)

M. René Rivière est propriétaire de terrains à Cellier. Il souhaite déplacer le chemin rural sur un terrain lui appartenant. La surface cédée à la commune est de 1 650,00 m², la surface cédée à M. Rivière est d'environ 1 490,00 m². Tous les frais sont à la charge du demandeur.

Vote à l'unanimité

d) Vente d'un terrain Rue Neuve

La commune est propriétaire de la parcelle AE n° 202 qui s'étend de la Route de Tence (parking Chazot) à la rue Neuve. Nous avons 2 acquéreurs pour la partie au dessus du parking jusque Rue Neuve, à savoir en l'état le talus et un jardin. Le jardin a une surface d'environ 200,00 m² au prix de 30,00 € le m², le talus d'environ 140,00 m² au prix de 15,00 € le m². Le parking, d'environ 240,00 m² reste bien entendu, en l'état.

Mme le maire rappelle qu'un projet de centre médical avait été évoqué sur ce site, il y a une douzaine d'années. En conséquence, elle ne souhaite pas mettre en vente ce terrain qui pourrait faire l'objet d'un projet ou d'un parking.

Ce point n'est pas mis au vote.

e) Acquisition de terrains pour l'extension du cimetière

Lors du précédent conseil municipal, ce point avait été ajourné. Après visite sur place en présence des adjoints travaux, il est proposé d'acquérir les parcelles suivantes en vue de l'extension du cimetière : 179 (Mme Gonthier pour 1 160,00 m²), 183 (Mme Chaudier pour 2 050,00 m²), 178 (M. Maneval pour 4 300,00 m²) et partie de la parcelle 177. Les propriétaires concernés ont été contactés.

Vote à l'unanimité

f) Rectification de la délibération pour la vente d'un terrain à M. Legrand

En juin 2009, une délibération a été prise pour la vente d'une parcelle à M. Legrand, à savoir la parcelle AS n° 309 au Fraisse. Il convient de prendre une délibération rectificative qui porte sur une partie de la route du Fraisse et non sur la parcelle AS n° 309. La surface est d'environ 84,00 m².

Vote à l'unanimité

■ Personnel communal

a) Avancement de grade de M. Thomas Portefaix, ETAPS)

M. Thomas Portefaix sollicite Mme le Maire afin de pouvoir bénéficier d'un avancement au grade d'ETAPS principal 2^{ème} classe. Le conseil est invité à se prononcer sur ce point.

Il est demandé à Mme le maire des précisions sur l'avancement de ce grade. La réponse sera communiquée.

Vote à l'unanimité

b) Avenant au contrat collectif de maintien de salaires avec la MNT

Les agents municipaux bénéficient d'un contrat collectif de maintien de salaire avec la Mutuelle Nationale territoriale qui leur permet de bénéficier d'un salaire complet au-delà de 3 mois de maladie consécutifs. La MNT propose un nouveau taux de cotisation de 2,06 % au lieu de 1,90 %.

Cette cotisation est imputable au personnel. Toutefois, il y a obligation à consulter la commune. 2 salariés ne prennent pas cette assurance.

c) Information sur le recrutement du nouveau secrétaire général

En vue du remplacement de Christophe Cuinier et suite aux annonces parues sur différents supports, nous avons reçu une trentaine de candidatures et convoqué 5 personnes.

Les candidats ont été reçus par Mme le maire, M. Philippon (directeur du centre de gestion), le secrétaire général en poste, Marie Gaillard.

La candidate retenue est une personne d'expérience qui sera en place à compter du 1^{er} décembre 2013.

■ Question diverses

a) Programme réseaux 2013 : avenant

Les branchements du garage Perrier et de la maison de Mme et M. Perrier n'ont pas pu être repris lors de la réfection des réseaux Chemin du Sarzier. L'entreprise Faurie a dû procéder à un branchement supplémentaire non prévu au marché pour un montant de 1 682,50 € HT. Un avenant sera nécessaire pour régulariser cette situation.

Vote à l'unanimité

b) Camion

L'achat d'un camion est prévu au budget 2013. Le garage Perrier a été consulté et nous a transmis deux propositions. Le véhicule retenu est un Renault Master benne avec traction.

Jean-Claude Bernard indique que ce matériel est parfaitement adapté aux besoins des services techniques.

Vote à l'unanimité

c) Terrasses

Mme le maire reprend la liste des commerçants faisant usage du domaine public au titre des terrasses.

Concernant le restaurant 'Dans les Pas d'Eugénie », une réunion aura lieu en mairie et la taxation interviendra à l'issue de cette réunion.

■ Commissions municipales

- Jean-Jacques Baix informe les membres du conseil municipal que des réunions ont lieu régulièrement sur les rythmes scolaires.
Il en ressort que le temps méridien est trop court.
Les parents d'élèves ont été interrogés :
 - Ecole maternelle : sur 60 enfants 33 réponses ;
 - Ecole élémentaire : sur 112 enfants 57 réponses.
- Jean-Claude Roche indique que la saison touristique du train a bien fonctionné.
- André Viallon évoque la zone artisanale des Barandons suite à une récente réunion au conseil communautaire.
Il est rappelé que seul le terrain de M. Héritier a été acquis, la CCHL ayant refusé de procéder à l'acquisition des terrains mitoyens bien que les autorisations de créer avaient été votées précédemment. Un aménagement partiel sera d'autant plus couteux (3 hectares au lieu de 8).
- André Viallon informe les membres du conseil municipal que M. Philippe Artaud est potentiellement intéressé par la reprise du centre de tennis. Des stages pourraient être organisés dans le cadre du tennis, de l'escalade, du foot, du golf.
Une visite du site aura lieu prochainement.
- Francis Valla signale que dans le cadre de son exploitation, le carrefour, chemin de la Croisière/route de Saint-Agrève n'est pas très aisé à cause d'un poteau EDF situé à l'angle.
- Il convient d'intervenir auprès de M. Trinklin afin qu'il enlève ses panneaux et la tente.
- Concernant la circulation côte de Molle, il convient de signaler fortement le sens interdit à partir de Bel Horizon.
- Jean-Claude Bernard rappelle qu'une réunion a eu lieu avec les commerçants. Le bilan de la saison est satisfaisant.
- La foire forestière a connu un vif succès. Elle ne peut avoir lieu sur notre commune que tous les deux ans. En remplacement, il conviendrait de monter un projet de la même ampleur pour l'année prochaine.
- Quant aux animations de l'été, elles doivent être plus importantes et plus porteuses.
- Marie Gaillard signale qu'elle a reçu deux propositions pour le colis de Noël des aînés.
- Une réunion aura lieu prochainement à la CCHL pour le futur agrément du centre social.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 15.

◇◇◇◇◇◇